

PROJET FÉDÉRAL 2024-2029

FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIOCULTURELS DES DEUX-SÈVRES



Centres
SocioCulturels
Fédération
Deux-Sèvres

SOMMAIRE

2 PRÉAMBULE

5 ORIENTATIONS 2024-2029

6 LA METHODE D'ACTION

7 LE PLAN D'ACTION 2024

8 LE PLAN D'ACTION 2026

9 LA CHARTE FÉDÉRALE DES CSC DE FRANCE



PRÉAMBULE

Ce projet Fédéral est un travail collectif, entamé en 2022. Celui-ci s'inscrit de façon pluriannuelle de 2024 à 2029. Il s'articule autour de 3 orientations déclinées en changements attendus.

A chaque assemblée générale, un plan d'actions annuel sera présenté et soumis au vote. L'année suivante celui-ci sera évalué et permettra d'ajuster le plan annuel suivant.

Le projet fédéral s'inscrit dans plus d'un siècle d'histoire et dans le cadre d'un socle de valeurs partagées avec la Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France :

La démocratie, c'est à dire une société ouverte au débat ;

La reconnaissance de la dignité humaine de tout homme et de toute femme ;

La solidarité, pour permettre à chacun de vivre en société.

(Charte Fédérale des Centres Sociaux, Angers, 2000)

Parce que notre définition du mot "Fédération" et surtout « Fédération des Centres Socioculturels des Deux-Sèvres » ainsi que notre manière de faire réseau nous sont singulières, il paraît important de le rappeler et de l'explicitier.

Un réseau d'experts

Le réseau des Deux-Sèvres est constitué des CSC adhérents et de la Fédération départementale. En conséquence, l'ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être est porté par tous les membres bénévoles et salariés de ce réseau. Ces derniers sont en relation, portent les valeurs des CSC et ce, dans une démarche d'Education Populaire (éducation mutuelle, analyse collective, co-construction, travail en partenariat, ...).

Faire réseau

C'est partager son savoir, savoir-faire et savoir-être,

C'est prendre le temps du recul et de l'analyse,

C'est travailler ensemble les contradictions qui sont en jeu et définir des modes d'actions concertés pour transformer des situations inappropriées.

C'est participer à un fonctionnement circulaire et de liens entrecroisés qui vivent avec ce que chacun veut / peut apporter et donner à ce réseau.

Une Fédération agitatrice du réseau

PORTEUR DE PAROLES

Elle porte une parole politique commune au réseau : cette parole collective émane du CA fédéral composé d'acteurs de tous les CSC du département.

La parole politique de la Fédération est en mouvement constant : construite par son CA et les salariés du réseau qui sont à l'écoute de l'évolution des territoires.

PASSEUR

Elle accompagne ses adhérents dans leurs projets qui agissent sur leur territoire.

Elle est un lieu ressources qui capitalise, centralise les informations à partager.

Elle colporte, diffuse les expériences et les compétences existantes dans le réseau.

Elle peut mutualiser ou favoriser des projets et des moyens.

MÉDIATEUR

Elle favorise le lien entre les adhérents et les partenaires, ce, dans l'objectif de réaliser un projet commun d'animation de la vie sociale sur le département.

Elle est aussi en lien avec les instances régionales, nationales et en interaction avec les acteurs de la politique publique.

Elle accompagne l'essor de l'animation de la vie sociale avec les acteurs des territoires (collectifs d'habitants, acteurs associatifs...).

ANIMATEUR

Elle impulse une dynamique fédérale sans volonté d'harmoniser les pratiques et sans imposer des choix aux Centres. Chaque Centre est indépendant, autonome.

Elle anime le réseau sur des sujets communs aux adhérents pour favoriser et accompagner le partage.

Nos méthodes pour faire réseau

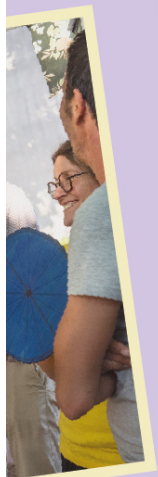
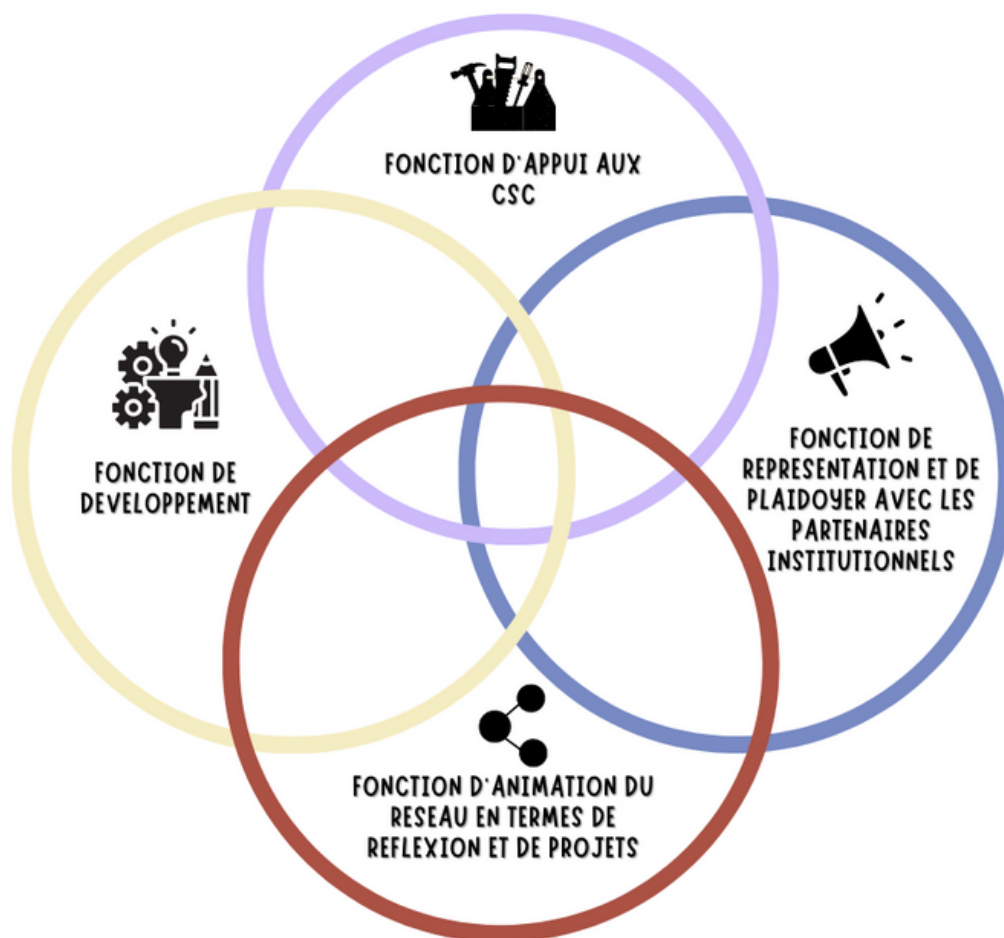
L'action fédérale est guidée par le conseil d'administration et est déployée par l'équipe composée de salarié.es ainsi que les membres du bureau de la Fédération.

L'action co-construite avec les professionnel.les et les bénévoles est ancrée dans des principes et des méthodes d'Education Populaire :

- Partir de la réalité des lieux de vie des CSC (ruralités, quartiers urbains) pour agir sur des sujets collectifs ;
- Etre garant d'un socle de valeurs, donc de postures communes qui favorisent le développement du pouvoir d'agir des habitants et des acteur-trices du réseau ;
- Faire ensemble, en construisant un travail associé en toute convivialité ;
- Veiller afin de prévenir et anticiper des situations à risques ;
- Accompagner les CSC en co-construisant des réponses adaptées à leurs besoins et demandes.

Ces méthodes nous permettent de développer une solidarité entre les structures, de lutter contre leur isolement et de faire face, ensemble, aux réalités des habitants et à la transformation des politiques publiques en proximité.

Les fonctions fédérales de base



Centres Sociaux

Le plus grand réseau social de France



www.centres-sociaux.fr

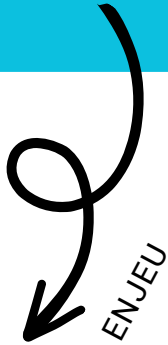
ORIENTATIONS 2024-2029

UN TRAVAIL QUI PORTERA SUR :

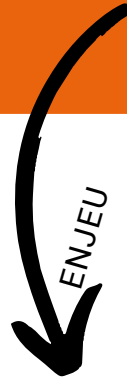
LE PLAIDOYER

LES GOUVERNANCES

FAIRE RÉSEAU



PORTER LES VALEURS DES CSC, ÊTRE RECONNUS ET AGIR SUR LE DÉPARTEMENT POUR FAIRE RAYONNER LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE



ACCOMPAGNER LA PLURALITÉ DES GOUVERNANCES



FAIRE RESEAU DE FAÇON COOPÉRATIVE POUR QUE CHAQUE ACTEUR CSC SOIT UN MAILLON-RESSOURCE ET QUE LA FEDERATION SOIT FACILITATRICE



CHANGEMENT ATTENDU À 5 ANS

Les CSC et la Fédération sont présents, portent les valeurs et agissent dans les instances de politiques publiques et dans les collectifs d'éducation populaire



CHANGEMENTS ATTENDUS À 5 ANS

La Fédération est reconnue par les CSC comme étant un lieu ressource des expériences et pouvant accompagner différentes formes de gouvernance

Dans les instances de fonctionnement de la Fédération, salariés, bénévoles et administrateurs agissent de façon coopérative et/ou en concertation



CHANGEMENTS ATTENDUS À 5 ANS

Les acteurs du réseau ont du temps dégagé pour alimenter le lieu ressource fédéral et participer à la dynamique collective.

La Fédération centralise des actions et expérimentations innovantes.

Les CSC ont les capacités d'analyse de leur fonctionnement, et ont la possibilité de faire appel au réseau.

La Fédération est force de proposition pour qualifier et former les acteurs du réseau quel que soit le sujet.

LA METHODE D'ACTION 2024-2029

Méthode utilisée pour ajuster le plan d'actions :

*A l'assemblée générale fédérale de mars 2024,
un plan d'actions 2024
sera proposé pour validation.*

*Ensuite, chaque assemblée générale fédérale sera l'occasion
d'évaluer les actions passées
et de valider le plan d'actions de l'année à venir.*

*L'objectif étant à chaque fois, d'ajuster le plan d'actions pour
atteindre au plus près, le changement attendu à 5 ans.*



LE PLAN D'ACTIONS 2024

SERA SOUMIS POUR VALIDATION À L'AG DU 15-03-2024

ACTIONS :

Changements attendus pour mars 2025

Réaliser un inventaire, une cartographie du partenariat existant de la Fédération

Engager un "aller-vers" tous les CA en réponse aux besoins de chaque structure dans un premier temps

Réaliser des temps forts, rassembleurs, conviviaux collaboratifs avec bénévoles et salariés

Maintenir le calendrier de réunions avec la CAF, MSA, services de l'Etat, ...

Rencontrer les partenaires (CA CAF, CA MSA, élu.es départementaux, association des maires des Deux-Sèvres)

Coordonner le diagnostic des besoins de formations bénévoles et administrateurs

Créer un calendrier numérique partagé

Créer un site internet plus ludique

Diversifier les formats supports de rencontres et d'échanges du réseau

Mettre en place un groupe d'entraide pour soutenir les CSC

Prévoir la présence d'administrateur.rices fédéraux aux AG des CSC avec un message socle commun

Faire un diagnostic des besoins de formations bénévoles et des administrateur.rices des CSC

Alimenter le calendrier numérique du réseau

Vérifier que les acteurs chaque CSC ont connaissance des supports de communications de la Fédération

S'assurer que chaque CSC adhérent soit représenté au CA de la Fédération

Partager ses expériences et/ou innovations à l'ensemble du réseau

Proposer que la prise de parole de la Fédération soit prévue lors des AG de chaque CSC

Retravailler et réaffirmer l'objectif, le mandat et le rôle de chaque instance de la Fédération (CA, bureau, commissions, ...)

Le réseau identifie les enjeux pour les CSC et le potentiel de mobilisation des acteurs autour de ces enjeux.

Au sein du réseau, des structures sont engagées dans une expérimentation de gouvernance participative

Le réseau a une meilleure connaissance de la réalité des acteurs et de ses attentes pour favoriser leur montée en compétence

PLAIDOYER

FAIRE RESEAU

LES GOUVERNANCES

LE PLAN D' ACTIONS 2026

SERA SOUMIS POUR VALIDATION À L'AG DE MARS 2026

ACTIONS :

**Changements
attendus
pour mars 2027**

PLAIDOYER

Faire un point d'étape et partager l'évolution du partenariat avec des critères quantitatifs et qualitatifs

Mettre en place un appui fédéral pour l'ensemble des CSC du département

Accompagner les nouveaux administrateurs

Appuyer le "aller vers" tous les partenaires pour présenter les actions d'un CSC

Le réseau identifie des nouvelles pratiques de coopération entre les CSC et les acteurs du territoire (locaux et institutionnels) favorisant le développement de leur projet

FAIRE RESEAU

Développer les temps conviviaux d'informations et de formations à partir du diagnostics réalisés par les CSC

Créer un espace numérique

Partager les documents ressources

Recenser les compétences des CSC en capacité d'être ressources pour le réseau

Accompagner les CSC à alimenter l'espace numérique

Faire en sorte que chaque CSC ouvre droit à des heures dégagées pour la vie du réseau

Mettre en place un tutorat pour les nouveaux salariés et administrateurs

Les bénévoles et les salariés participent à l'animation du réseau et des instances

LES GOUVERNANCES

Accompagner la réflexion des CSC intéressés

Proposer des temps d'intervention auprès des CSC

Aller vers tous les CA pour clarifier l'adhésion reconnaissance et identifie les besoins des CSC sur leur gouvernance

*Faire en sorte que chaque CSC puisse analyser sa Gouvernance
(Cf Critères de bonne santé)*

De nouvelles formes de gouvernances horizontales existent au sein du réseau

CHARTRE FÉDÉRALE DES CSC DE FRANCE

Texte adopté par l'assemblée générale d'Angers le 18 juin 2000

Nous, Centres sociaux et socioculturels de France fédérés, divers dans nos origines, nos inscriptions territoriales et nos formes institutionnelles, nous entendons, dans notre charte, expliciter le sens que nous donnons à notre action. Nous nous exprimons alors que notre société est traversée par de profondes mutations qui, tout en ouvrant de nouveaux possibles, mettent à mal nombre de structures sociales et démunissent trop d'existences personnelles.

Notre conception du Centre social et socioculturel

Le Centre Social et socioculturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

Nos valeurs de référence

Se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, les Centres sociaux et socioculturels fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

La dignité humaine

Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude première des acteurs des Centres sociaux et socioculturels.

L'accueil, l'écoute et le respect de chacun rend possible le dialogue personnalisé.

Le regard posé sur les autres se garde des préjugés moraux et culturels. La reconnaissance laïque de la pluralité des croyances évite le renvoi de chacun à sa conscience individuelle ou au repli identitaire.

L'attention donnée aux qualités et aspirations de l'autre ouvre les chemins de la convivialité, des progrès personnels et des coopérations réciproques.

La solidarité

Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est à dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est une conviction constante des Centres sociaux et socioculturels depuis leurs origines.

La progression de l'individualisme et la persistance de contradictions sociales n'empêchent pas les Centres sociaux et socioculturels de penser que les hommes et les femmes se construisent comme personnes au travers de leurs rapports aux autres. Les individus deviennent des acteurs solidaires lorsqu'ils s'engagent dans des rapports sociaux, qu'ils contribuent à constituer, tels que les liens familiaux, les relations de voisinage, les convivialités, les solidarités de groupe, les rencontres interculturelles, les participations associatives, les rapports de travail, les engagements citoyens....

Échanger des savoir-faire, entrer dans des réseaux d'entraide, soutenir l'insertion sociale et économique de chacun, défendre les droits des personnes à vivre en société, solidarisent les individus.

La démocratie

Opter pour la démocratie, c'est, pour les Centres sociaux et socioculturels, vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

Les Centres sociaux et socioculturels entendent établir, et au besoin conquérir, avec et pour les habitants d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération ou d'un pays, des espaces de discussion et de participation à des prises de décision concernant leur vie quotidienne et celle de la collectivité. Opter pour la démocratie, c'est aussi s'engager concrètement dans des actions collectives, même modestes, dont les finalités, les modalités et les résultats peuvent être débattus. La démocratie participative, en proposant, en agissant, en contestant, est nécessaire à la vie politique locale. La force de la démocratie locale c'est l'engagement civique des citoyens.

Nos façons d'agir

L'action des Centres sociaux et socioculturels s'enracine dans l'expérience vécue des habitants. Elle associe la sensibilité et la rationalité des acteurs. Elle trouve une condition de son élaboration et de sa conduite dans la convivialité créée par le Centre Social.

L'élaboration de l'action

La vision des Centres sociaux et socioculturels ne fractionne pas la vie humaine en autant de segments qu'il y a d'administrations ou de prestataires de services : elle identifie ce qui fait la globalité de l'existence individuelle et des situations collectives.

Les Centres sociaux et socioculturels prennent autant en compte les potentialités que les difficultés. Ils font de l'écoute et de la rencontre des habitants, mais aussi de l'observation et du recueil méthodique de données, les instruments de leurs analyses, contribuant ainsi à l'élaboration de **diagnostics territoriaux concertés**.

Les Centres sociaux et socioculturels insèrent leur action quotidienne dans un « **projet social** » **cohérent et pluriannuel**, explicitant objectifs et moyens. Référé aux caractéristiques du territoire, ce projet est élaboré avec les habitants et concerté avec les partenaires des Centres sociaux et socioculturels .

Avec ce projet, les Centres sociaux et socioculturels vont au-devant d'individus, de groupes et d'associations, dont la préoccupation ordinaire est de construire leur vie selon leur propre spécificité. Ils accompagnent cette volonté tout en l'ouvrant à la vie familiale et sociale et à la participation à **des initiatives de développement social local**.

Lorsque ces individus et ces groupes souffrent de dépendance ou d'exclusion, les Centres sociaux et socioculturels entendent favoriser les conditions pour que ceux-ci puissent agir librement, et discuter les projets qui les concernent à **égalité de droits et de garanties**.

Les Centres sociaux et socioculturels n'agissent pas seuls. Ils connaissent les autres acteurs associatifs, administratifs, politiques ou économiques de leur territoire de projet. Ils nouent avec eux les relations nécessaires aux actions à conduire. Ils formalisent, de préférence, ces relations dans **des conventions de partenariat**. Par contre, ils n'entendent pas être instrumentalisés, ni devenir de simples prestataires de services ou réduire leur projet social à des délégations de service public.

La conduite de l'action

Dans la conduite de leurs actions, les Centres sociaux et socioculturels entendent être **participatifs, opérationnels et responsables**.

Participatifs, les Centres sociaux et socioculturels le sont dans leur constitution même et dans leur fonctionnement en associant, dans l'action et dans les instances consultatives et délibératives, des habitants auteurs et acteurs du « projet social », des administrateurs bénévoles et des salariés qualifiés acquis au projet.

Participatifs, ils le sont lorsque, délibérément, ils inscrivent l'engagement actif d'habitants et de bénévoles dans une logique d'éducation populaire en favorisant leur formation.

Participatifs, ils le sont, lorsqu'ils prennent publiquement la parole pour avertir et faire des propositions ou pour dénoncer l'inacceptable.

Participatifs, ils le sont, lorsqu'ils coopèrent avec des acteurs publics, afin de produire avec eux des « biens publics », tels que, par exemple, la qualité des espaces collectifs ou l'esprit civique.

Opérationnels, les Centres sociaux et socioculturels le sont par leur capacité à conduire avec professionnalisme une pluralité d'actions coordonnées, ponctuelles ou durables, individuelles ou collectives, dans la proximité ou pour l'ensemble d'un territoire.

Responsables, les Centres sociaux et socioculturels le sont **lorsqu'ils s'activent à rassembler les moyens de leur « projet social »** tels que le concours actif de bénévoles compétents, le recrutement de salariés qualifiés, la transformation d'emplois précaires en emplois permanents, la disposition de locaux adaptés, l'obtention de financements pérennes.

Responsables, ils le sont aussi lorsqu'ils font connaître aux habitants et à leurs partenaires, leur programme d'action, lorsqu'ils gèrent avec rigueur l'argent public qui leur est attribué, lorsqu'ils se soucient de soumettre leurs actions et leur gestion à l'évaluation interne et externe.

Notre engagement fédéral

Notre Charte est l'expression des Centres sociaux et socioculturels qui ont fait de leur adhésion volontaire à la Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France un acte politique et stratégique.

Un acte politique

En se fédérant, les Centres sociaux et socioculturels se créent un espace d'élaboration partagée du « projet centre social et socioculturel ».

Ils acquièrent collectivement une **capacité politique** à dire publiquement leurs finalités, leurs modes d'action et à prendre part au débat public.

Ils se dotent démocratiquement d'instances garantes de leur volonté commune.
Ils se donnent les moyens, y compris financiers, de préserver leur indépendance fédérale.

Ils nouent des liens à l'échelle européenne et internationale de façon à faire progresser leurs valeurs et leurs formes de pratique.

Un acte stratégique

En se fédérant, les Centres sociaux et socioculturels se mettent en réseau, à différents échelons de territoire, pour mutualiser leurs capacités, pour partager leurs difficultés, et pour **s'organiser stratégiquement** quant aux actions à conduire et aux partenariats à établir.

En se fédérant, les Centres sociaux et socioculturels font valoir, plus haut et plus fort, le sens et l'efficacité de leur propre action au bénéfice d'une **société plus solidaire**.